FRANCE





LES DROITS DE L'HOMME AU COEUR DE LA REPONSE

Pertinence des recommandations des droits de l'homme dans la réponse à la pandémie

L'objectif du HCDH est de mettre les droits de l'homme au cœur de la réponse au COVID-19 par les Etats, les partenaires de l'ONU, la société civile et le secteur privé. Pour ce faire, il s'appuie sur 6 domaines prioritaires : 1. Le respect de tous les droits de l'homme et l'attention aux sujets spécifiques qui pourraient être moins visibles ou plus sensibles ; 2. Les personnes et groupes vulnérables ; 3. La participation, l'inclusion et l'accès à l'information ; 4. Les droits économiques et sociaux; 5. L'intégration des droits de l'homme dans la réponse du système des Nations Unies; et 6. La contribution des mécanismes des Nations Unies en matière de droits de l'homme dans la réponse au COVID-19.

Le graphique met en exergue les recommandations adressées à la France par les mécanismes des Nations Unies en matière de droits de l'homme, l'examen périodique universel, les procédures spéciales et les organes de traités, dans les cinq ans qui ont précédé l'épidémie et que le HCDH considère comme particulièrement pertinents pour répondre à la pandémie de manière inclusive et pérenne. Toutes les recommandations à la France sont accessibles sur la base de données en ligne du HCDH: https://uhri.ohchr.org/.

Faire de l'éradication de la pauvreté une priorité nationale

Continuer l'inclusion et la participation des plus marginalisés dans le système de protection

(EPU; CDESC; CDE; RS personnes handicapées)



Garantir des services de santé adéquats sur tout le territoire pour les plus marginalisés

(EPU; CEDEF; CDESC; CDE; RS personnes handicapées)



Réduire l'incidence des inégalités sociales sur l'accès à l'éducation de qualité pour les groupes vulnérables

Garantir une éducation inclusive généralisée

(EPU; Comité DH; CEDEF; CDE; CDESC; CERD)





S'attaquer aux violences faites aux femmes, au faible taux de signalements et de condamnations

Garantir l'accès des femmes à l'emploi à plein temps et à la revalorisation de leurs salaires

(EPU; CEDEF; CDESC)

S'assurer que toute immixtion dans la vie privée respecte les principes de légalité, proportionnalité et nécessité

(Comité DH; CDESC; RS personnes handicapées)

Maintenir le respect des libertés

fondamentales par la police et lutter contre le profilage racial

Améliorer d'urgence les conditions de détention et préserver l'intégrité des personnes handicapées en

S'attaquer aux mauvais traitements d'enfants dans la sphère familiale et en institutions







6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Aménager et assainir urgemment les quartiers d'habitat informel en Outremer

(CDESC)

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



S'assurer que les mesures de flexibilité du marché du travail n'entraînent pas une précarisation.

Garantir l'accès à des conditions de travail adaptées aux personnes handicapées

(CDESC; RS personnes handicapées)

(EPU; Comité DH; CCT; CEDEF; CDE; RS personnes handicapées)

institution

Améliorer l'accès effectif au logement pour les personnes sans-abri ou en situation particulièrement précaire

Garantir l'accessibilité des équipements physiques et des transports pour tous

(EPU; Comité DH; CERD; CDESC; RS logement convenable; RS personnes handicapées)



Ne laisser personne de côté

Améliorer les conditions de vie et lutter contre la discrimination des personnes provenant des banlieues

Offrir des solutions inclusives aux personnes handicapées sur un pied d'égalité avec les autres

Accès aux services de base pour les migrants notamment les mineurs non accompagnés

(EPU; CESCR; CRPD; CRC; CDE; CDESC; RS logement convenable)



Enrayer la montée des comportements et discours racistes et discriminatoires (notamment sur internet)

Garantir un égal accès aux services de base sur l'ensemble du territoire

(CDESC; CERD; Comité DH)